

La lettre des élus CGT - 05.10.07- <http://cgt.byrad.org/>

Nous espérons qu'une fois la campagne électorale passée, nous en aurions fini avec les attaques outrancières, voire calomnieuses de la CFE-CGC. Au vu du tract distribué sous le titre « Les nouvelles du CE », il n'en est rien. Il faut croire que la direction et les problèmes sociaux n'existent plus, et que le principal problème pour la CFE-CGC est la CGT.

Les élus CGT ont tenu à répondre sur les points les plus importants.

Les nouvelles du CE ? Un tract CFE-CGC !

Nous sommes surpris que les élus CGC aient demandé aux salariés du CE de diffuser ce texte polémique avec le logo du CE. Les élus CGT ont toujours pris soin de dissocier ce qui était leur expression propre (« la lettre des élus CGT » ou « le compte-rendu du CE *vu par la CGT* »), de l'information sur les activités sociales et culturelles du CE (« Les nouvelles du CE », « les nouvelles de la cave »). L'expression de la CGT, ce sont les militants CGT qui la véhiculent.

Nos comptes sont solides !

C'est à l'initiative des élus CGT qu'un expert-comptable examine les comptes du CE depuis 2005. Les comptes 2006 ont été certifiés avec des réserves concernant un certain nombre de procédures à améliorer. Par ailleurs, les comptes du CE sont vérifiés tous les deux ans par l'URSSAF, et nos procédures ont toujours été validées par l'administration.

Un arrêté des comptes au 15 juillet a été réalisé cet été par l'expert-comptable, pour donner à la nouvelle majorité un état des lieux des comptes du CE. Dans son rapport, l'expert-comptable établit que les ressources minimales disponibles ou à recevoir jusqu'à fin 2007 se montent à plus de 732 k€ (459 k€ de trésorerie et 273 k€ de subvention 4^{ème} trimestre), pour un budget prévisionnel annuel de 1080 k€, soit 67% du budget encore disponible alors qu'il reste 46% de l'année à couvrir. C'est confortable, même si nous n'avions pas provisionné le coût de l'audit demandé par la CGC !!

Plus sérieusement, il n'y a donc pas de raisons budgétaires de bloquer les dépenses des thèques, activités très fréquentées par l'ensemble des salariés, ou geler les subventions à la danse.

Le cumul sur trois ans ? Dans l'intérêt des salariés

Un certain nombre de salariés préfèrent économiser de l'argent pour s'offrir un « grand » voyage de temps à autre. **C'est pour fournir une aide significative que le système de cumul sur 3 ans a été mis en place.** Ce n'est pas une « aberration », ni une opération comptable « illégale », mais un service rendu réel, apprécié des salariés depuis plus de 10 ans. Il est fantaisiste de prétendre qu'il aurait fallu que le CE provisionne 3 ans de budget pour cela ! Il ne s'agit nullement de droits acquis et obligatoires comme les cotisations sociales, les congés payés ou les dettes aux fournisseurs. Tous les ans, les budgets sont élaborés pour tenir compte de l'évolution des dépenses et des recettes. Par exemple, en 2007, les élus CGT ont baissé les grilles de subvention, pour rester dans le budget alloué. A voir les résultats de l'arrêté des comptes, il semble que nos estimations aient été correctes.

Les ateliers ? une offre culturelle diversifiée

Les ateliers (dessin, chorale, théâtre, couture, ...) fonctionnent forcément avec des petits groupes de quelques personnes. Le coût global est tout à fait modeste en regard du budget du CE. Les élu(e)s CGT du CE ont toujours soutenu les activités culturelles, dans la mesure d'un financement possible et raisonnable. La culture représente suivant les années entre 10 et 14 % du budget du CE. **Notre vision du CE a toujours privilégié un maximum de diversité des pratiques et nous continuons de penser que les activités telles que la couture ou la peinture ont toute leur place.**

Les élus CFE-CGC veulent « dédier le site web aux activités et projets du CE », en clair enlever du site tout l'aspect expression des élus.

Nous ne sommes pas d'accord ! Le CE a un rôle très important pour la défense des salariés, et Le site WEB du CE doit donner aux salariés une information indépendante de la direction sur la situation de l'emploi, la marche de l'entreprise, les accords d'entreprise, etc...

Pour plus d'informations sur les comptes 2006 et budget 2007 du CE, aller sur le site du CE, <http://cestgrenoble.com/> puis cliquer sur « élus » puis « finances »